



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS**

#### **Procès-verbal N°08 du 26 septembre 2025**

*Réunion du vendredi 26 septembre 2025*

*A 14 heures 00*

*Lieu : Siège du D. E. F.*

**Président : M. Bruno FARINA.**

**Membres présents :**

**Mme Sylvie SANSON.**

**MM. Nassim GUILLANE – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Bernard MOUILLARD – Benoît RAVON – Gérard SCHALEBROODT.**

**Membres excusés**

**M. Jackie FORCHER – Yoann MARY**

**Assiste à la réunion :**

**Mmes Gladys ESPRIT (Directrice) – Muriel FARCY (responsable administrative).**

**M. Victor LA BIGNE.**

#### **RECOURS**

*La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.*

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

#### **ADOPTION DES P.V**

- Réunion restreinte N°03 – PV du 18/08/2025 – publié sur Internet le 18/08/2025
- Réunion restreinte N°04 – PV du 19/08/2025 – publié sur Internet le 26/08/2025
- Réunion restreinte N°05 – PV du 26/08/2025 – publié sur Internet le 27/08/2025
- Réunion restreinte N°06 – PV du 04/09/2025 – publié sur Internet le 04/09/2025
- Réunion restreinte N°07 – PV du 15/09/2025 – publié sur Internet le 16/09/2025

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

En ouverture de séance, à l'occasion de cette première réunion de la saison 2025-2026, le Président Bruno FARINA accueille ses collègues et invité, et dit son plaisir de recevoir M. Benoit RAVON qui vient d'intégrer la commission. Tous leur réservent le meilleur accueil et lui souhaite la bienvenue au sein d'une CDGCC dont il va pouvoir à présent appréhender les missions sous un angle nouveau.

\*\*\*\*\*

### **RÈGLEMENT INTERIEUR DU DEF**

Patrice LECHER, co-responsable sportif du District, présente le règlement intérieur du DEF et rappelle à tous son contenu et notamment l'obligation pour les membres de la commission d'observer un droit de réserve et de confidentialité pour tout ce qui est de l'activité de la commission.

Suite à cette présentation, les membres de la commission sont invités à signer la charte du DEF et à répondre à quelques obligations administratives.

\*\*\*\*\*

### **ROLE DE LA COMMISSION**

*Elle a pour mission :*

*D'élaborer les calendriers des compétitions départementales*

*D'administrer et de gérer ces différentes épreuves, en particulier d'homologuer les résultats et les classements.*

*De délivrer aux clubs départementaux l'autorisation de tournoi et rencontres amicales.*

*De réfléchir à l'évolution des compétitions quelle que soit leur nature (départementales, loisirs, critérium...)*

*De communiquer aux clubs les informations nécessaires à la bonne gestion de leurs équipes.*

*De sanctionner les clubs selon les réglementations réglementaires en vigueur.*

\*\*\*\*\*

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SON BUREAU**

Après avoir rappelé que, conformément aux dispositions réglementaires précisées dans les Statuts du DEF ainsi qu'à l'article 6 du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF, les membres de la Commission de Discipline et son Président sont nommés pour 4 ans, soit la durée de la mandature courant du 19-12-2024 au 31-12-2028, il est procédé à l'élection du bureau de la Commission.

Président : M. Bruno FARINA.

Vice-Président : M. Bernard MOUILLARD.

Secrétaire : M. Nassim GUILLANE.

Membres :

Mmes Muriel FARCY, Carole LEVAVASSEUR, Sylvie SANSON.

MM. Morgan DEWILDE, Henri HAIRON, Jackie FORCHER, Pascal LEBRET, Patrice LECHER, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Yoann MARY, Bernard MOUILLARD, Benoit RAVON et Gérard SCHALEBROODT.

Responsable administrative : Mme Muriel FARCY.

Responsable adjoint : M. Victor LA BIGNE.

### **FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE LA NOUVELLE COMMISSION**

Sur proposition des responsables de Pôle et du Président, en liaison avec la responsable administrative du DEF, les membres de la commission conviennent de l'organisation et du fonctionnement de la commission plus particulièrement concernant les réunions liées à la construction des calendriers.

Les réunions plénières auront lieu le vendredi après-midi à partir de 14h00 avec un intervalle de deux semaines entre chaque. Un PV sera alors transmis aux membres de la commission afin qu'ils en prennent connaissance avant approbation pour publication le mardi suivant la réunion.

\*\*\*\*\*

### **CLASSIFICATION DES TERRAINS**

*Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions  
Rappel réglementaire*

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées.

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

#### **Dérogation**

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

\*\*\*\*\*

#### **HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

***La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 07 septembre 2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours***

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

#### **Commission Départementale des Règlements et contentieux**

- Critérium du matin Gr C du 07-09-2025 Match n° 54006624 : NFC NAVARRE FC / SC QUITTEBEUF
- Seniors D3 Gr B du 07-09-2025 Match n° 54199587 : FC DE PREY 2 / FC EURE MADRIE SEINE 2

\*\*\*\*\*

#### **COURRIERS RECUS**

Courriel du FC SERQUIGNY NASSANDRES du 05/09/2025 concernant une demande d'annulation d'engagement de son équipe vétérans en Coupe du Matin L. BOLAND.

La commission prend note et valide.

Courriel de l'ENT S DE CLAVILLE du 08/09/2025 concernant une demande de DEF quant à la priorité en cas d'accession des équipes en D4

La commission prend note que c'est l'équipe 1 de l'ENT S DE CLAVILLE qui a la priorité.

Courriel du CS BONNEVILLOIS du 04/09/2025 concernant une demande d'inscription de son équipe féminine seniors.

La commission prend note et l'intègre en CRITERIUM SENIORS FEMININ A 8 Poule B.

#### **Forfait déclaré**

**54062460 – Championnat seniors D4 Groupe C du 07/09/2025 ES ANGERVILLE BPGV 2 – ENT S CLAVILLE 2 (1<sup>er</sup> forfait)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ENT S CLAVILLE 2 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'ES ANGERVILLE BPGV 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ENT S CLAVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

**Forfait non déclaré**

**54006707 – Critérium du matin Groupe D du 07/09/2025 ROMILLY PT ST PIERRE – BERNIERES SUR SEINE (1<sup>er</sup> forfait)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

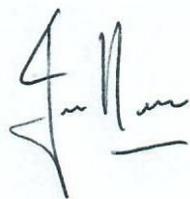
❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de BERNIERES SUR SEINE sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de ROMILLY PT ST PIERRE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de BERNIERES SUR SEINE l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

\*\*\*\*\*

*Le Secrétaire de séance*  
*Nassim GUILLANE*



*Le Président*  
*Bruno FARINA*



<b>Club :</b>	<b>535173</b>	<b>F.C. PLATEAU NORD AVIRON</b>						
Dossier :	23130055	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	54006626	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>534383</b>	<b>A.S. BERNIERES-S-SEINE</b>						
Dossier :	23130025	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006707	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans			26/09/2025	26/09/2025		189,00€

<b>Club :</b>	<b>500472</b>	<b>F.C. BRIONNE</b>						
Dossier :	23130047	du	29/09/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	54004982	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>539270</b>	<b>ENT.S. DE CLAVILLE</b>						
Dossier :	23130009	du	29/09/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062460	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors			26/09/2025	26/09/2025		126,00€

<b>Club :</b>	<b>501565</b>	<b>AM. S. ROUTOT</b>						
Dossier :	23130052	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe A	54006360	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>525046</b>	<b>U.S. FLEURY LA FORET</b>						
Dossier :	23130043	du	29/09/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062333	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>540752</b>	<b>A.S. LA VALLEE DE L'ANDELLE</b>						
Dossier :	23130056	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006706	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>580568</b>	<b>F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27</b>						
Dossier :	23130057	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	54006889	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>500244</b>	<b>CERC. A. PONT-AUDEMER</b>						
Dossier :	23130045	du	29/09/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	54004978	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>534194</b>	<b>A.S. ST-ELIER</b>						
Dossier :	23130048	du	29/09/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115731	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>510141</b>	<b>AM. S. DU VIEVRE</b>						
Dossier :	23130054	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	54006473	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>527047</b>	<b>SAINT SEBASTIEN F.</b>						
Dossier :	23130059	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe G	54007027	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

<b>Club :</b>	<b>560442</b>	<b>FOOTBALL CLUB HENNEZIS VEXIN SUD</b>						
Dossier :	23130058	du	29/09/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	54006890	07/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			26/09/2025	26/09/2025		6,00€

Total Général :	381,00€
-----------------	---------